

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de QUIRBAJOU**

Séance du 4 avril 2016

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> <u>en exercice :</u> 7 <u>présents :</u> 7 <u>votants :</u> 7</p> <p><u>Date de la convocation</u> 30/03/2016</p> <p><u>Domaine :</u> autres domaines de compétences</p>	<p>L'an deux mille seize le 4 avril le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Thierry CABROL, Maire</p> <p><u>Présents :</u> M. CABROL Thierry, M. DE LA PIQUERIE Jacques, Mme SERDANE Jeanne, Mme BELLIS Françoise, Mme SEGURET Catherine, M. WEBER Patrick, M. Hubert MANICHON</p> <p>M. Jacques De La Piquerie est élu secrétaire de séance</p>
--	---

Objet : Compteurs d'électricité

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante,

Le Conseil Municipal de Quirbajou

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF.
- décide que les compteurs d'électricité de Quirbajou, propriété de la collectivité ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre) et tout matériel nécessaire à leur fonctionnement.
- demande au Syndicat Audois d'énergie, SYADEN, d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Quirbajou
- demande à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises de prendre une position analogue à celle de Quirbajou

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois, et an que dessus, au registre sont les signatures.

**Le Maire,
Thierry CABROL**